

COMMUNE DE QUEYRAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°01

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CHAMBAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Date de convocation : 07/02/2024

Présents : Mme CHAMBAUD, M. PATRAS, Mme TRASSARD, M LASSALLE, M. INDA, Mme WEBER, M. CARBONNIER., Mme CESBRON, Mme BEAUPIED, Mme NIEUWAAL, Mme ROURE, M. ARDILLEY

Absents : M. LARDIN (pouvoir à Mme WEBER) M. CATTOEN, M. BOUILLEAU

Secrétaire de séance : Mme TRASSARD

Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : DOSSIER SUBVENTION DETR 2024

Monsieur LASSALLE demande l'avis du Conseil Municipal sur la demande de subvention auprès de la préfecture dans le cadre de la DETR 2024 pour des travaux de voirie, et plus particulièrement la réfection de l'impasse du puits.

Le Conseil municipal, après avoir **délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés**,

AUTORISE Mme le Maire à constituer et déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024 pour des travaux de voirie.

VALIDE le montant de la subvention suivante :

Dépenses : 39 947.50 €

-

Recettes :

- *DETR 2024* : 9 986.95 €

CHARGE Madame le Maire des formalités liées à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le 14 février 2024

Affiché le 14 février 2024

Le Maire,
Véronique CHAMBAUD

La Secrétaire de Séance,
Cathy TRASSARD



Le Maire,

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.